

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLET**

N° 2014/06/05

SEANCE DU 5 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CHANIER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs
Date de la convocation : 30/05/2014
Date d'affichage : 30/05/2014

Présents : Mmes MM. Alain CHANIER, Michèle DUFFAULT, Pascal LOT, Claude BATISSE, Annie JARDOUX, Lydie BLOYER, Perrine BIGNOZET, Michel HUREAU, Arnaud LAMY, Delphine MICHARD

Absents excusés : Jérôme DUVAL (pouvoir Perrine BIGNOZET), Alain NESSON, Liliane MERITET (pouvoir Claude BATISSE)

Absents non excusés : Nicole COSSIAUX, Thierry LOBJOIS

M. Claude BATISSE est nommé secrétaire de séance.

N° 2014/06/05

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES

M. le Maire expose que le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, complétant celui du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles, introduit des assouplissements à la mise en place de la semaine de 4,5 jours.

Tout en maintenant cinq matinées de classe hebdomadaires, le décret du 7 mai 2014 autorise des semaines de huit demi-journées, au lieu de neuf, pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires sur un après-midi.

L'autorisation des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire est donnée à titre expérimental, pour une durée de trois ans, par le recteur d'académie.

Les projets d'expérimentation proposés conjointement par la commune et le conseil d'école doivent être retournés aux autorités académiques avant le 6 juin 2014.

M. le Maire propose de modifier le projet horaire retenu précédemment en regroupant les trois heures d'activité périscolaire le vendredi après-midi.

En effet, le centre de loisirs des Galibots est disponible le vendredi après-midi. Les enfants pourraient donc s'y rendre afin de bénéficier d'activités adaptées dans un cadre structuré. Le transport et le coût des animations seraient pris en charge par la commune, d'où une gratuité pour les familles.

L'organisation de la semaine scolaire proposée est la suivante :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
8h30 – 11h30	classe	classe	classe	classe	classe
13h30 – 16h30	classe	classe	-	classe	activités périscolaires

Le Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour et 1 abstention,

APPROUVE l'organisation de la semaine scolaire ci-dessus proposée.
